

ACADEMIE LILLE

LYCEE SOPHIE BERTHELOT

224 Boulevard Gambetta

BP 209

62100 CALAIS CEDEX



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Concernant l'organisation d'un voyage de 6 jours et 5 nuits à Vérone et Venise pour 53 personnes
DU 02 mai 2023 au 07 mai 2023 pour le lycée Sophie Berthelot.

CCTP

Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 (Article 76)

Cadre réservé au pouvoir adjudicateur

Numéro du mise en concurrence : BERTH Vérone, Venise – 2023

Date de notification :

Date de réception indiquée sur l'AR :

Date de remise en main propre au titulaire :

Reçu à titre de notification une copie de l'accord-cadre.

Signature du titulaire :

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES	1
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE.....	3
ARTICLE 2 – Détails des prestations et des prix :	3
2.1– Références exigées	3
2.2 – Normes et réglementation applicables	3
ARTICLE 3 – ORGANISATION DU VOYAGE	3
3.1 le programme	4
ARTICLE 4 - DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT	5
ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT	5

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir les conditions techniques d'exécution des prestations liées à l'organisation d'un voyage à Vérone, Venise de 6 jours et 5 nuits au profit d'élèves du Lycée Sophie Berthelot.

ARTICLE 2 – Détails des prestations et des prix :

L'offre devra faire l'objet d'un devis détaillé et préciser le chiffrage des options annulation individuelle et de groupe.

2.1- Références exigées

Peuvent répondre au présent marché public toutes les sociétés ou compagnies de transports terrestres, ou toute autre société, mandataire ou agence de voyage.

Les candidats seront ou feront appel à des prestataires de transports légalement enregistrés pour le transport national ou international de personnes et disposant d'un certificat de capacité professionnelle en cours de validité.

2.2 – Normes et réglementation applicables

Les prestations, objet du présent marché, satisferont aux prescriptions des normes applicables en France et en Europe, et en particulier aux dispositions relatives aux transports scolaires, à savoir :

- décret n° 73-462 du 4 mai 1973 relatif au transport routier des élèves ;
- décret n° 84-322 du 3 mai 1984 relatif aux conventions de transports entre organisateurs de transports scolaires et transporteurs ;
- loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et décret d'application du 16 août 1985 ;
- loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et décret d'application n° 94-460 du 15 juin 1994 relatifs à la vente de voyages et de séjours.

Cette liste n'est pas limitative et pour l'ensemble des textes cités ci-dessus ou non, il sera toujours fait l'application de la dernière édition, avec mise à jour, additifs, rectificatifs, etc.

ARTICLE 3 – ORGANISATION DU VOYAGE

Le voyage est à organiser pour 49 élèves et 4 enseignants.

LE PRIX TOTAL DU VOYAGE COMPREND :

- **L'hébergement** (6jours 5 nuits en pension complète en hôtel 2 étoiles minimum.) depuis le dîner du jour 2 jusqu'au panier-repas du déjeuner du jour 5.
- **L'autocar de grand confort de l'établissement à l'établissement** et pendant les excursions, excepté pendant le repos du ou des chauffeur(s). Tous les frais éventuels sont inclus : péages, parking, droit d'entrée en ville, hébergement et repas du ou des chauffeur(s) ;
- **le petit déjeuner et le déjeuner du jour 2**
- **le dîner du jour 6**
- **La réservation des visites** (droits d'entrée compris) ;
- **Les traversées et excursions en bateau privé des jours 3 et 4.**
- **L'assurance individuelle de chaque participant** (rapatriement sanitaire inclus) ;
- **L'assistance téléphonique** à tout moment.

EN OPTION SELON L'EFFECTIF ACTUEL DU GROUPE :

Garantie annulation

- Pack Garantie Annulation Sécurité pour des événements déclenchant **le retrait des autorisations administratives à partir du niveau de l'inspection académique.**

3.1 le programme

Jour	Petit déjeuner	Matinée	Déjeuner	Après-midi	Dîner & Nuit
Jour de départ 1 : 2 mai 2023		Départ du lycée Sophie Berthelot vers 11 :00	Repas à la charge des participants		Repas à la charge des participants
<i>Transport au départ du lycée Sophie Berthelot</i>					
Jour 2 : 3 mai 2023	Au restaurant (Hors pension complète à réserver par vos soins. Inclus dans le prix.)	08H00 : Arrivée à Vérone Visite : La piazza Bra, la piazza Erbe, la maison de Juliette. Castelvecchio.	Au restaurant (Hors pension complète à réserver par vos soins) Inclus dans le prix.	- Temps libre dans Vérone. Vers 17 :00 départ vers Lido di Jesolo Installation à l'hôtel	Dîner à l'hébergement (Pension Complète) et nuitée.
<i>08H00 : Arrivée à Vérone Repos du chauffeur (9 heures consécutives)</i>					
Jour 3 : 4 mai 2023	A l'hébergement (Pension Complète)	Journée à VENISE. (De 8 :00 à 19 :00) Départ et retour en bateau privé. Matinée : la Place St Marc, la Basilique St Marc , le Campanile.	Avec un panier-repas fourni par l'hébergement (Pension Complète)	Visite libre autour du quartier san Marco.	Dîner à l'hébergement (Pension Complète) et nuitée.
<i>Le conducteur déposera et reprendra le groupe à l'embarcadère de Punta Sabbioni</i>					
Jour 4 : 5 mai 2023	A l'hébergement (Pension Complète)	Journée d'excursion sur les îles. (De 8 :00 à 19 :00) En bateau privé. sur les îles de la lagune. Burano, , Torcello et Murano (visite de la verrerie « AZ VETRI »)	Avec un panier-repas fourni par l'hébergement (Pension Complète)	Retour à Venise vers 16h et shopping dans le quartier du Rialto	Dîner à l'hébergement (Pension Complète) et nuitée.
<i>Le conducteur déposera et reprendra le groupe à l'embarcadère de Punta Sabbioni</i>					
Jour 5 : 6 mai 2023	A l'hébergement (Pension Complète)	Vérone : Visite des arènes et du théâtre romain	Avec un panier-repas fourni par l'hébergement (Pension Complète)	Temps libre dans Vérone.	Au restaurant(Hors pension complète à réserver par vos soins). Inclus dans le prix.
<i>Départ de LIDO DI JESOLO à 8h arrivée à Vérone vers 10 :00 Repos du chauffeur (9 heures consécutives) . Départ vers 21 :30 pour retour lycée.</i>					
Jour 6 : 7 mai 2023	Libre	Arrivée lycée Sophie Berthelot vers 14 :00			

Légende :

En vert les indications sur l'hébergement

En bleu, les indications sur le transport

En orange, les indications sur les visites ayant un coût ou nécessitant une réservation.

3.2 : Hébergement :

Les établissements d'hébergement devront être situés de préférence à proximité des lieux visités.

Le confort de chacun des établissements ne sera jamais inférieur à celui offert dans les hôtels classés 2 étoiles nouvelles normes françaises.

Chambre non mixte multiple pour les élèves et en chambre triple à simple pour les accompagnateurs.

Afin de faciliter l'encadrement du groupe, il est demandé au titulaire d'éviter un éparpillement des participants dans l'établissement.

3.3 : Restauration :

Les repas en restaurant sont à privilégier, cependant en fonction du programme le panier repas est toléré dans la limite d'un repas par jour.

ARTICLE 4 - DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article du code des marchés publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail est réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du code du travail ;
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP) ;
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux ou fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de six jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée. A cet effet, il est conseillé de les joindre directement à l'offre.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je, soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

Mél :

Ayant son siège social à :

Immatriculation à l'INSEE :

N° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modification ni réserve ;

1- m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

A , le

Le candidat, nom :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet de la société